

## L'OPCO Santé révèle son identité et son site internet

**L'opérateur de compétences de la santé a été agréé le 1<sup>er</sup> avril 2019. Unifaf, délégataire de l'OPCO Santé jusqu'à la fusion-absorption prévue d'ici la fin de l'année, révèle aujourd'hui son identité et annonce la mise en ligne de son site Internet.**

### **11 000 associations et entreprises, plus d'un million de salariés**

A terme, le périmètre de l'OPCO Santé regroupera :

- Le secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif (7200 associations, fondations, congrégations qui emploient 785 000 salariés et accompagnent 113 000 travailleurs handicapés d'ESAT).
- Le secteur des services de santé au travail interentreprises (240 services qui emploient 17000 salariés)
- Le secteur de l'hospitalisation privée (1000 cliniques et hôpitaux - qui emploient 150 000 salariés et 40 000 médecins - et 2400 établissements et résidences pour personnes âgées qui emploient 120 000 salariés).
- Le secteur du thermalisme (79 entreprises qui emploient 4700 salariés).

### **Encore plus d'écoute, de conseil et d'accompagnement**

Acteur majeur du développement des compétences des professionnels du secteur, l'OPCO Santé va poursuivre ses missions auprès de ses adhérents :

- les guider face aux mutations du secteur et leurs impacts,
- offrir un service de proximité pour les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- proposer des solutions pour améliorer l'accès à la formation des salariés,
- innover en proposant des solutions emploi-formation inédites,
- développer le recours à l'alternance comme voie d'accès aux métiers de la santé,
- appuyer de manière renforcée les TPE-PME pour qu'elles s'emparent et/ou développent la formation de leurs salariés.

L'OPCO Santé assure également un appui en matière de GPEC et de certification à destination des branches constitutives.

### **Une nouvelle identité, un nouveau site**

C'est dans ce contexte que l'OPCO Santé présente aujourd'hui une nouvelle identité et un nouveau site, orienté offre de services et dont le contenu sera adapté au profil du visiteur (Employeur, Salarié, IRP ou Partenaire) et à sa localisation régionale.

### **Unifaf, délégataire de l'OPCO Santé**

Jusqu'aux opérations de fusion qui interviendront d'ici la fin de l'année, Unifaf reste délégataire de l'OPCO Santé pour les adhérents de la branche sanitaire, médico-sociale et sociale privée à but non lucratif. L'opérateur propose d'ores et déjà une offre Découverte (webinars, réunions d'information, ateliers méthodologiques) à destination des nouveaux adhérents.

En savoir plus : [www.opco-sante.fr](http://www.opco-sante.fr)

[Vidéo de présentation de l'OPCO Santé](#) et [vidéo de présentation du site](#)



Unifaf, délégataire de l'OPCO Santé

Tél : 01 49 68 10 10 / Fax : 01 49 68 10 39 • [www.opco-sante.fr](http://www.opco-sante.fr)

31 rue Anatole France • 92309 Levallois-Perret Cedex